

Communiqué de presse

20 avril 2018

prism'emploi
PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes s'engage aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour consolider son développement économique

Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont signé le 17 avril un accord de coopération destiné à renforcer le développement économique du territoire. Grâce à leurs connaissances des bassins d'emploi, les agences d'emploi s'associent à la Région afin d'identifier les besoins en compétences des entreprises et ainsi renforcer leur attractivité et leur compétitivité.

CHIFFRES CLES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

- plus de 81 000 salariés intérimaires en équivalent temps plein, soit 13,6 % de l'emploi intérimaire en France
 - 1 148 agences d'emploi sur le territoire
 - l'évolution de l'emploi intérimaire est de +10,5 % en février 2018 par rapport à février 2017
 - 9 715 recrutements réalisés en 2016 pour le compte d'entreprises clientes
-

LA REGION AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Depuis l'été 2015, les compétences régionales ont été renforcées et les régions sont désormais responsables de la définition des orientations en matière de développement économique. C'est dans ce cadre que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui définit les orientations en matière d'aides aux entreprises et au renforcement de leur politique d'innovation. Ainsi, la Région soutient et accompagne les entreprises à travers des actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage qui intègrent notamment l'insertion des jeunes en difficulté.

La Région noue des partenariats avec différents acteurs économiques du territoire pour être au plus proche des problématiques des entreprises. L'accord signé le 17 avril va permettre à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de bénéficier des connaissances du bassin économique des agences d'emploi qui, fortes de leur maillage territorial, sont en capacité d'identifier avec précision les besoins en compétences des entreprises locales.

L'EMPLOI INTERIMAIRE, UN PASSEPORT POUR L'EMPLOI

En permettant aux entreprises de faire face aux évolutions conjoncturelles, l'emploi intérimaire renforce la réactivité des entreprises et contribue ainsi à leur compétitivité. Pour les publics éloignés du marché de l'emploi, souvent peu qualifiés, l'intérim constitue un véritable tremplin professionnel en les aidant à construire leurs parcours et à développer leurs compétences.

Dans le cadre de cet accord, les agences d'emploi et la Région pourront également s'appuyer sur le FAF.TT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) qui informe et accompagne les agences dans la définition des besoins des entreprises en termes de formation professionnelle. En outre, le FASTT, Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire, aidera les salariés intérimaires dans leurs parcours professionnels en levant les freins à l'emploi grâce à une offre de services large (garde d'enfant, prêt de véhicules etc.). Enfin, le FPE.TT (Fonds Professionnels pour l'Emploi du Travail Temporaire) développera l'insertion et la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

Tous ces acteurs œuvreront ainsi au quotidien pour sécuriser les parcours professionnels des salariés intérimaires tout en répondant aux besoins concrets des entreprises.

UN ACCORD POUR FAVORISER LES SYNERGIES

L'objectif de cet accord est d'identifier les actions à privilégier sur le territoire pour développer la formation professionnelle, l'emploi et contribuer au développement économique. L'idée est de partager les ressources, les informations et l'offre de service entre les agences d'emploi et la Région pour travailler conjointement.

Le premier axe de collaboration porte sur l'identification des besoins en compétences sur le territoire. Prism'emploi s'engage à mettre à disposition de la Région Auvergne-Rhône-Alpes toute la documentation faisant état de l'évolution de l'emploi intérimaire et participera aux plans stratégiques portés par la Région.

Il sera notamment question des enjeux du secteur de la fibre optique et de la filière aéronautique, des marchés pour lesquels la Région a des ambitions fortes. Le but est de valoriser l'image de ces secteurs pour attirer de nouveaux talents et contribuer aux besoins en formation des entreprises.

La Région, fortement impactée par le développement du e-commerce, souhaite également travailler avec les équipes territoriales du FAF.TT pour identifier les incidences emploi-formation, définir les trajectoires professionnelles et enfin, sécuriser les parcours professionnels pour permettre aux entreprises de suivre le virage digital du marché.

Le second axe de cet accord repose sur l'accompagnement des personnes et des entreprises dans leur stratégie RH. Toutes les parties prenantes travailleront à l'élaboration d'outils et à l'organisation d'actions de promotion de l'apprentissage intérimaire au sein des TPE-PME des secteurs de l'industrie, du bâtiment, du transport ou encore le commerce et les services.

Enfin, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Prism'emploi collaboreront pour développer les compétences et les qualifications des demandeurs d'emploi. Pour cela, Prism'emploi jouera un rôle de relai pour inciter les agences d'emploi à communiquer sur les dispositifs mis en place, les actions menées et à mobiliser d'autres acteurs économiques. De son côté, la Région cofinancera les CARED – Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi, pour favoriser la mise à l'emploi des demandeurs d'emploi et à participer aux bilans et actions de régulation nécessaires au cours de l'expérimentation.

Cet accord, conclu pour un an, est renouvelable par tacite reconduction. Le suivi et le pilotage seront réalisés au sein d'un comité régional, composé de représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de Prism'emploi ainsi que du FPE.TT, du FAF.TT et du FASTT. Ces représentants se réuniront à minima une fois par an pour établir le bilan des actions mises en œuvre et faciliter leur réussite.

« Les agences d'emploi sont des relais très importants sur les territoires pour les entreprises car elles sont en capacité d'identifier les manques. Notre investissement aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes va permettre de jouer pleinement notre rôle d'accompagnateur » explique **Philippe Giraud**, président régional de Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes.

« La Région Auvergne-Rhône-Alpes est parmi les territoires les plus dynamiques de France et nous souhaitons maintenir ce rythme. Certains secteurs ont besoin d'être accompagnés dans leur transition et les agences d'emploi pourront les aider dans cette démarche » déclare **Laurent Wauquiez**, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Contacts presse

Marine Dahais

Tél : 01 40 41 54 36

mdahais@golin.com

Amina Ennaciri

Tél : 01 40 41 56 09

aennaciri@golin.com

Service presse

Auvergne-Rhône-Alpes

04 26 73 40 15

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession.

8 150 agences d'emploi et 26 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

A propos de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Avec 15 000 TPE/PME, 3,3 millions d'emplois et un écosystème industriel des plus dynamiques d'Europe, Auvergne-Rhône-Alpes est la Région de l'emploi en France. Ses 14 pôles de compétitivités, 18 clusters, 35 000 chercheurs et 2 600 brevets déposés par an font d'Auvergne-Rhône-Alpes un territoire économique d'avenir toujours en évolution, vecteur de croissance et d'emplois.